

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI
LE 4 OCTOBRE 2016**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quatrième jour du mois d'octobre deux mille seize, à sept heures trente (7h30), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan de même que par conférence téléphonique, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Était présente à titre d'observatrice : Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

7 h 30 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1748-10-16 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1749-10-16 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 6 septembre 2016 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Modifications

A) Règlement 523 - Avis de non-conformité du MAMOT

Le directeur général dépose une lettre du sous-ministre du MAMOT, M. Marc Croteau, lequel informait, en date du 15 septembre 2016, que le règlement 523 visant à permettre de nouveaux types de travaux dans la rive et dans la plaine inondable n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de santé, de sécurité et de bien-être publics, notamment en ce qui concerne les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. En l'occurrence, ce règlement aurait évité le transport des déblais lors de travaux de nettoyage de cours d'eau en plaine inondable.

B) Parc industriel régional

Mme Cynthia Gagnon soumet aux membres du comité administratif que les travaux visant une modification du schéma d'aménagement et de développement pour l'implantation du Parc industriel régional débiteront sous peu en vue d'être finalisés vers le mois de juin 2017. Il est mentionné qu'une simple modification du périmètre urbain ne peut être suffisante c'est pourquoi une analyse globale régionale du territoire et la justification de l'ensemble des terrains vacants seront amorcées. Par ailleurs, la compensation des 124 hectares du Parc industriel régional projeté est actuellement analysée avec les représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Les impacts sur les terrains de l'aéroport seront également examinés. Il est ajouté que l'ensemble de ces démarches sera en lien direct avec l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

1.1.2 Plaine inondable

A) Demande d'abolition de la ZIS

Le directeur général soumet qu'une rencontre entre les fonctionnaires du MSP, MAMOT et MDDELCC concernant la demande d'abolition de la ZIS est intervenue avec les représentants des quatre MRC concernées (Brome-Missisquoi, Rouville, Vallée-du-Richelieu, Haut-Richelieu). Les représentants de Québec des ministères de la Sécurité publique, des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne semblent pas ouverts à l'abolition de la ZIS prétextant la récente annonce de la Commission mixte internationale de réaliser les travaux de l'option B de son rapport sur une période minimale de 5 ans (volet A + évaluations qualitatives et quantitatives des éventuelles mesures d'atténuation des crues, etc.). Le directeur régional du MAMOT, M. Yannick Gignac, a toutefois insisté sur la pertinence de poursuivre les échanges relativement à l'abolition de la ZIS par la création d'un comité qui sera reconnu à titre de sous-comité de la Conférence administrative régionale (la CAR).

B) Séance de travail et travaux de la CMI

Les membres du comité administratif recommandent qu'une séance de travail intervienne avec les neuf membres du conseil concernés par la plaine inondable et les travaux de la Commission mixte internationale (CMI). Par ailleurs, les membres du comité administratif souhaitent qu'un ingénieur hydrique soit invité afin d'échanger relativement aux cotes d'inondation établies par le Centre d'expertise hydrique.

Il est également suggéré d'acheminer une lettre à la CMI afin de demander que la MRC du Haut-Richelieu puisse être reconnue à titre d'entité ressource et participer aux travaux de sorte à apporter son expertise et l'expérience du territoire.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 PADF - Rapport annuel

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi a été mandatée pour gérer le Programme d'aménagement durable des forêts de la Montérégie par chacune des MRC de la Montérégie, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles exige que chaque MRC entérine le rapport annuel. Les membres du comité administratif en font la recommandation.

2.2 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham - RM 500

Les membres du comité administratif recommandent qu'un projet de règlement intégrant certaines dispositions plus sévères quant aux règles d'utilisation de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham soit préparé. Ce projet sera soumis aux représentants des municipalités concernées de même qu'à Pro-piste pour commentaires. Les démarches de modifications interviendront afin que la nouvelle réglementation entre en vigueur pour la prochaine saison. À suivre.

APARTÉ Sainte-Brigide-d'Iberville - Empiètement

Les membres du comité administratif autorisent l'acheminement d'une mise en demeure par avocat à un propriétaire riverain de la piste cyclable, lequel exerce ses activités de plus en plus près de la piste cyclable. Cette mesure est préconisée considérant les nombreuses plaintes intervenues depuis plusieurs années pour ce propriétaire.

2.3 Comité Tourisme du Conseil économique du Haut-Richelieu - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent la nomination de M. Jacques Landry pour compléter le terme de M. Claude Leroux jusqu'au mois de janvier 2017. Cette orientation est suggérée considérant que M. Landry siège déjà au sein du comité stratégique tourisme du Conseil économique du Haut-Richelieu.

2.4 Conseil des Arts et des Lettres du Québec - Partenariat

Les membres du comité administratif recommandent d'adhérer à la proposition d'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité soumise par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec. En l'occurrence, cet organisme subventionne le même montant accordé par la MRC. Il est également garanti que la contribution de la MRC sera dépensée sur son territoire. Par ailleurs, l'ensemble de la gestion soit, l'appel de projets, l'analyse, le jury, l'octroi et le suivi est réalisé par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec et ce, à titre gratuit. Les membres du comité administratif recommandent d'accorder une enveloppe de 25 000\$ pour un premier essai.

2.5 Réseau de fibres optiques - Municipalité de Saint-Valentin

Le directeur général soumet que deux demandes d'information ont été transmises par la municipalité de Saint-Valentin relativement au réseau de fibres optiques en ce qui a trait aux organismes pouvant se connecter au réseau. Le tout est soumis pour information.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2017

Les membres du Comité administratif recommandent que les orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2017 se résument comme suit :

- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre ses efforts d'incitation de la population en vue de maintenir ou accroître la participation aux collectes de matières recyclables.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra mettre en place un plan de communication pour suggérer d'autres modes de consommation afin de diminuer l'enfouissement.

CAPV2016-10-04

- Compo-Haut-Richelieu inc. devra entreprendre les démarches pour réaliser les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra développer un programme visant à augmenter la performance des ICI pour la collecte sélective.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra présenter des alternatives relativement à la gestion des matières putrescibles en lien avec les orientations du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la Politique de gestion des matières résiduelles.

3.2 Application du règlement 389 - Nomination d'une personne désignée

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination de la personne désignée pour l'application du règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, soit M. Jean-François Gaudet.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 octobre prochain.

4.1.2 Dépôt du rapport prévisionnel et de l'état comparatif

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel et l'état comparatif semestriel seront déposés aux membres du conseil le 12 octobre prochain (art. 176.4 du C.M.).

4.1.3 Opération Nez Rouge du Haut-Richelieu - Édition 2016 - Aide financière

1750-10-16 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 250\$ à titre d'aide financière de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de l'édition 2016 d'Opération Nez rouge du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.4 Séance de travail - Budget 2017

Les membres du comité administratif proposent que la séance de travail sur le budget 2017 se tienne le 9 novembre 2016 à 17h00 pour la Partie III et 18h00 pour les Parties I, II, IV, V et VI. Les représentants du Conseil économique du Haut-Richelieu seront invités à participer à cette rencontre.

4.1.5 Téléphonie IP - Contrat de location de lignes téléphoniques

Le directeur général soumet qu'une proposition a été déposée par DIHR pour la location de lignes téléphoniques à raison d'une mensualité de 1 124, 70\$. Le contrat octroyé à Bell il y a cinq ans coûtait 1 865 \$ par mois. La proposition de DIHR génère une économie de 740,30 \$ par mois (taxes en sus) pour les mêmes services. Les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat à DIHR pour une période d'un an.

4.2 Fonctionnement - Divers

4.2.1 Région administrative de la Montérégie - Suivi de la demande de modification

Le directeur général soumet que le gouvernement du Québec n'envisage pas, pour l'instant, la modification de la région administrative de la Montérégie. Par ailleurs, un comité de trois préfets a été créé par la Table de concertation des préfets de la Montérégie pour tenter d'élaborer un scénario à déposer au gouvernement du Québec et ce, d'ici le mois de décembre 2016. À suivre.

4.2.2 Avis du centre de télécommunications (CDT)

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Montcalm afin que les élus soient automatiquement avisés par le Centre de télécommunications (CDT) lorsqu'un sinistre intervient sur le réseau routier de sorte à permettre que les effectifs nécessaires soient déployés.

5.0 ÉVALUATION

5.1 Engagement de personnel temporaire

Les membres du comité administratif recommandent l'engagement de M. Christian Brault, technicien-inspecteur en évaluation, pour une période maximale de dix (10) mois afin de pallier au surcroît de travail généré par les travaux de modernisation et le départ à la retraite de deux employés non remplacés.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Rivière du Sud, branche 10 - Saint-Alexandre Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 10 de la rivière du Sud, à savoir : Wilfrid Laroche Excavation 6 342,54\$; BMI experts-conseils inc. (2014-118) 689,86\$; Wilfrid Laroche Excavation 675,45\$, pour un total de 7 707,85\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

6.2 Rivière du Sud, branche 22 - Saint-Alexandre Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 22 de la rivière du Sud, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2013-192) 399,54\$; B. Fréreau & fils inc. 576,72\$, pour un total de 976,26\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**6.3 Projet d'abrogation des règlements, accords et procès-verbaux -
Cours d'eau**

Le directeur général soumet l'échéancier relatif au projet d'abrogation des règlements, accords et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau du territoire de la MRC du Haut-Richelieu soit, 1) Au mois de novembre 2016, le dossier sera discuté avec les directeurs généraux du territoire dans le cadre de la réunion semestrielle 2) Vers la fin janvier 2017, ce dossier sera également analysé avec les personnes désignées responsables de l'application de l'entente intermunicipale de chacune des municipalités pour la gestion des cours d'eau 3) Le dossier sera discuté avec l'ensemble des membres du conseil et ultimement, s'il y a lieu, le processus d'abrogation débiterait.

**6.4 Avis de motion - Règlement abrogeant les dispositions
relatives à 4 cours d'eau**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant l'abrogation de toutes dispositions existantes concernant les cours d'eau Hazen, branche 37 dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu; Joseph-Lebeau dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu; Décharge des vingt, branche 3 dans la municipalité de Saint-Alexandre; Faddentown, branche 8 dans la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

6.5 Réparation de canalisation - Nomination d'un consultant

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution à l'effet de procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de BMI experts-conseils inc. pour agir à titre de consultant pour la réparation de la canalisation entre les résidences des lots 4 390 651 et 4 390 652 dans la branche 6 du ruisseau Chartier située dans la municipalité de Saint-Alexandre. Cette orientation est privilégiée puisque M. Méthé est déjà intervenu dans ce dossier il y a plusieurs années et en connaît la complexité.

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1751-10-16 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 4 octobre 2016.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier